



MINISTÈRE DE LA JUSTICE  
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

Paris, le 7 mars 2017

## Communiqué de presse

### Signature de l'accord de Partenariat pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes suivis par le ministère de la justice, avec l'Union nationale des missions locales

Depuis 30 ans, le ministère de la Justice, le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social ainsi que les missions locales, travaillent ensemble pour permettre l'insertion sociale et professionnelle des jeunes placés sous-main de justice.

Mardi 7 mars, Jean-Jacques URVOAS, garde des sceaux, ministre de la Justice, Myriam EL KHOMRI, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et Jean-Patrick GILLES, président de l'Union nationale des Missions locales et Député d'Indre-et-Loire, ont renouvelé et conforté leur engagement en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes sous main de justice, en signant un accord de partenariat pour les trois prochaines années, en présence de Jean-Marc SEIJO-LOPEZ, Délégué ministériel aux missions locales, qui en assurera l'animation et le pilotage pour le compte de l'Etat.

Les jeunes sous main de justice rencontrent souvent d'importantes difficultés dans leur parcours de formation et d'insertion. Leur niveau de qualification est faible et ils manquent à définir un projet professionnel adapté, ce qui les éloigne de l'emploi. Or, l'accès à l'emploi constitue un facteur clé de la sortie des parcours de délinquance. En ce sens, accompagner ces jeunes vers l'emploi participe de la lutte contribue à lutter contre la récidive.

Pour répondre à cet enjeu, l'accord de *Partenariat pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes suivis par le ministère de la justice*, permettra :

- de nouer et de consolider des partenariats avec des acteurs multiples (entreprises, centres de formation, acteurs de la protection judiciaire de la jeunesse, acteurs de probation et d'insertion de l'administration pénitentiaire...), de mettre en œuvre des dispositifs pour accompagner les jeunes qu'ils soient détenus ou suivis en milieu ouvert vers l'insertion professionnelle, y compris pendant leur incarcération et à leur sortie et de les former, notamment grâce à la Garantie Jeunes ;
- de donner un cadre lisible, partout en France, à cette coopération entre le ministère de la justice, le ministère du travail et le réseau des missions locales. Le délégué ministériel aux missions locales, nouvellement installé, est le garant de cette dimension interministérielle.

Pour la première fois, dans le but de consolider cet accord et d'en renforcer l'effectivité, le Ministère du Travail a décidé de cofinancer 50 postes de conseillers justice au sein des missions locales. Les conseillers pourront intervenir auprès des publics mineurs et majeurs sous main de justice au sein des établissements pénitentiaires, mais aussi près de leurs lieux d'hébergement ou lieux de placement pour les plus jeunes, afin de mieux accompagner ces jeunes et éviter les sorties « sèches » de détention.

Jean-Jacques URVOAS a déclaré : « Nous entendons toujours parler des actes qui conduisent des individus, majeurs ou mineurs, à être suivis par la justice. Mais nous entendons peu de choses sur ce que ces jeunes peuvent apporter à notre société. Or, ils constituent une force vive sur laquelle il faut investir. Ils ont la volonté de construire leur avenir, mais leurs parcours et leurs difficultés sociales et familiales fragilisent leurs capacités, d'autant qu'ils sont également contraints dans leur liberté d'aller et de venir. C'est donc aux dispositifs institutionnels de s'adapter et c'est là toute l'ambition de cet accord de partenariat, faire que notre jeunesse ait un avenir. »

Myriam EL KHOMRI a déclaré : « Ce partenariat concrétise notre conviction profonde que la sortie de la délinquance passe par une insertion professionnelle réussie. Ces jeunes rencontrent de nombreuses difficultés, mais ils ont droit à un accompagnement vers l'emploi, y compris durant leur période de détention.

Pour la première fois, le ministère du Travail va cofinancer 50 postes de conseillers de missions locales qui pourront intervenir au sein des établissements pénitentiaires afin de préparer la sortie de ces jeunes.

L'Allocation Temporaire d'Attente sera remplacée par la Garantie jeunes. C'est un progrès car la Garantie jeunes n'est pas une simple allocation mais avant tout un accompagnement renforcé vers l'emploi ».

**Retrouver l'accord de partenariat ci-joint.**

#### Contacts presse

Cabinet du garde des sceaux : 01 44 77 63 15 / [secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr](mailto:secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr)  
Cabinet du ministre du Travail : 01 49 55 31 02 / [secretariat.presse@cab.travail.gouv.fr](mailto:secretariat.presse@cab.travail.gouv.fr)